



Décision portant subdélégations de signature du Directeur de l'Aménagement

Décision n° 2016-150

Objet : subdélégations de signature

Vu la décision n°2016-148 portant délégations générales de signature du Directeur Général ;

Vu les articles 2 de ladite décision ;

Je soussigné, Stéphane QUADRIO, Directeur de l'Aménagement de l'EPA de Saint Etienne, décide :

ARTICLE 1 :

De donner délégation aux Chefs de Projets de l'établissement pour signer les actes suivants sous réserve qu'ils soient imputés sur les seuls budgets placés sous leur responsabilité et sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants aux sommes à engager dans la limite de 15 000 € HT :

- a. les lettres de commande en matière de services, fournitures et travaux ;
- b. les bons de commande sur marché notifié en matière de services, fournitures et travaux.

ARTICLE 2 :

De donner délégation aux Responsable d'Opérations de l'établissement pour signer les actes suivants sous réserve qu'ils soient imputés sur les seuls budgets placés sous leur responsabilité et sous réserve de la disponibilité des crédits correspondants aux sommes à engager dans la limite de 5 000 € HT :

- a. les lettres de commande en matière de services, fournitures et travaux ;
- b. les bons de commande sur marché notifié en matière de services, fournitures et travaux.





Fait à Saint-Étienne, le **16 NOV. 2016**

Stéphane QUADRIO,

Directeur de l'Aménagement

